

Séance du vendredi 05 février 2016.

Nota.

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie  
le 08/02/2016 et que la convocation  
avait été faite le 27/01/2016.  
Le Maire.

*L'an deux mille seize*

*Le cinq février*

*Le Conseil Municipal de la Commune  
de La Rouquette s'est réuni*

*sous la présidence de Monsieur Thierry SERIN.*

**Délibération n°2016-05 :**

**Cimetières - révision des tarifs et durées de concessions.**

**Présents :** Mmes Loudmilla ADAM, Laure DURAN, Carole ICHES, Catherine MAZARS, Marlène MONBROUSSOUS, Véronique THERON, MM. Stéphane BLANCHET, Bernard BOUSQUET, Jean-Marie FAYRET, Jacques TESTAS et André VIVENS.

**Absents excusés :** Mme Véronique THERON, MM. Jean-Claude FRAYSSE, Olivier MARTIN et Michel ROSSIGNOL.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Loudmilla ADAM ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-1 et suivants,

Vu les délibérations en date du 29 mars et 10 juillet 2002 fixant les tarifs des concessions aux cimetières de la Bastide-Capdenac, la Rouquette et Orlhonac, ainsi que le prix des alvéoles au cimetière d'Orlhonac.

Vu la délibération n°2016-04 du 05 février 2016 portant création d'un columbarium au cimetière d'Orlhonac,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une procédure de reprise des concessions à terme ou en état d'abandon,

Il y a lieu de relever les tarifs des concessions disponibles ou à renouveler, des cases au columbarium ou des alvéoles, ainsi que la base des durées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe ainsi qu'il suit les tarifs des concessions, alvéoles et cases au columbarium, à compter de ce jour,
- A savoir :

| DESIGNATION                      | DUREE                          | TARIFS   |
|----------------------------------|--------------------------------|----------|
| Concession (1 place)             | Trentenaires (30 ans) .....    | 130,00 € |
|                                  | Cinquantenaires (50 ans) ..... | 250,00 € |
| Alvéole                          | Trentenaires (30 ans) .....    | 540,00 € |
|                                  | Cinquantenaires (50 ans) ..... | 900,00 € |
| Case au Columbarium<br>(2 urnes) | Trentenaires (30 ans) .....    | 300,00 € |
|                                  | Cinquantenaires (50 ans) ..... | 500,00 € |

- Dit que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget à l'article 70311

- Autorise Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et à engager la procédure de reprise des concessions à terme ou en état d'abandon.

***Fait et délibéré à la Rouquette les jour et an susdits, ont signé au registre tous les présents.***

***Extrait de délibération conforme et publié le 08 février 2016 conformément à la loi de décentralisation du 2 mars 1982.***

***Le Maire,***

***Thierry SERIN.***